



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00****Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER  
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD  
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER  
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE  
Régine BEAL à Francis ROUX

**Conseillers absents excusés :** Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ANNÉE 2019

Rapporteur : *Philippe CAYRE, Vice-Président*

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2224-17-1, article D. 2224-I et suivants, modifié par le décret n°2015-1827.

**Considérant** qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante.

Le rapporteur présente le rapport de l'exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2019.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

